

## Les grandes structures paysagères de Wallonie

Le relief constitue la structure de base du paysage. Sur cette trame principale, l'occupation du sol appose une texture, une peau. La combinaison cartographique de ces deux composantes, à la base de la *carte des formes de relief et des occupations du sol des territoires paysagers*, apporte une bonne figuration de la diversité des paysages wallons et permet de comprendre les ressemblances et différences entre territoires paysagers.

La Wallonie compte seulement deux **formes principales de relief** : les plaines et les plateaux.

Les **plaines** se limitent à l'extrémité nord-ouest de la région wallonne (Plaine de l'Escaut et de la Lys). Ces plaines sont dominées par les labours malgré une urbanisation importante par endroits.

Les **plateaux** constituent la structure dominante de la Wallonie. Ce sont les différents niveaux d'altitude et le modelé de ces plateaux qui y apportent, notamment par leur influence sur l'occupation du sol, la diversité paysagère.

Les **bas-plateaux** hennuyer, brabançon et hesbignon, situés au nord du sillon Sambre-Meuse, atteignent en quelques endroits seulement 200 m d'altitude. Les faibles ondulations du relief et la couverture de limon qui les caractérisent y ont favorisé un développement important des labours qui dominent les occupations du sol. Une part non négligeable de prairies caractérise toutefois la partie occidentale de ces bas-plateaux.

Au sud du sillon Sambre-Meuse, les **moyens plateaux** s'établissent à des altitudes allant d'un peu plus de 200 à moins de 400 m. De l'ouest vers l'est, ces plateaux présentent des variations de modelé que les occupations du sol soulignent différemment. Ainsi, la Fagne, à l'extrémité ouest, présente un relief peu accentué sur lequel alternent labours, prairies et forêt. La partie centrale, le Condroz, présente une alternance de crêtes et de dépressions allongées dans le sens général sud-ouest – nord-est. Cette structure particulière du Condroz organise labours et prairies selon un schéma répétitif spécifique que renforce la localisation des boisements. A l'extrême nord-est, le moyen plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, présente des creusements relativement serrés sur lesquels se sont développés des paysages d'herbages caractérisés par une structure bocagère. Enfin, à l'extrême sud de la botte du Hainaut, le plateau de la Haute Thiérache, des Sarts et des Rièzes présente un relief légèrement ondulé et relativement uniforme. Les herbages y dominent les paysages que ponctuent quelques boisements d'étendue parfois importante.

Vers le sud-est, les **hauts plateaux** ardennais s'échelonnent à des altitudes allant de 400 à près de 700 m. Le plateau centre-ardennais est caractérisé par des ondulations amples où les paysages combinent herbages et boisements, les uns dominant tantôt les autres. Par son relief alternant replats de sommet et plateaux déprimés ou creusés, le haut plateau de l'Ardenne du nord-est présente une diversité de paysages en majorité dominés par la forêt.

Entre ces plateaux s'intercale une **structure de dépression** : coincée entre les moyens plateaux de la Fagne et du Condroz et les hauts plateaux ardennais, la Fagne-Famenne constitue une dépression longue et étroite dont le fond se situe sous les 200 m d'altitude. Son relief calme offre des paysages d'herbages que ponctuent quelques buttes allongées couronnées par des boisements.

Enfin, la Lorraine et son système particulier de **cuestas**, alternant côtes, revers et dépressions, présente une grande variété de paysages tantôt dominés par les herbages dans les dépressions, par la forêt sur les fronts et les pentes, tantôt mélangeant herbages, labours et forêt.

Sur ces formes principales de relief, un certain nombre de **formes secondaires** se sont développées avec des ampleurs différentes selon leur localisation.

Ainsi, structure particulière et marquante, la **tranchée de la Meuse** détermine, par son ampleur et sa profondeur, des paysages tout à fait spécifiques, que ce soit dans sa traversée du Condroz, perpendiculairement à l'orientation des tiges et chavées, ou à l'interface Condroz-Hesbaye.

D'autres vallées aux creusements importants créent des paysages atypiques par rapport aux structures principales qu'elles incisent. L'Orneau, la Mehaigne, la Burdinale et le Bas Geer creusent des **vallées étroites** aux paysages de boisements et d'affleurements rocheux qui tranchent avec les paysages de labours du bas-plateau hesbignon. Le Hoyoux et la Basse Ourthe dans le plateau condrusien, la Vesdre à l'interface entre l'Entre-Vesdre-et-Meuse et le Condroz et l'Amblève entre ce dernier et la Famenne présentent des paysages similaires de vallées étroites. Enfin, l'Ourthe dans sa partie amont creuse également, dans le plateau ardennais, une vallée étroite fortement encaissée et presque entièrement boisée.

En bordure sud-est du haut plateau de l'Ardenne du nord-est, l'Our creuse, quant à elle, une **vallée évasée** où la forêt couvre les sommets et les versants les plus pentus et où la prairie domine les fonds et les pentes moins déclives.

D'autre part, la Senne, la Dyle, la Lasne et leurs affluents impriment au bas-plateau limoneux des **vallonements** qui concentrent, outre une forte urbanisation, des boisements relativement importants pour cette région agricole. Le moyen plateau de l'Entre-Vesdre-et-Meuse présente quant à lui des paysages de vallonements aux abords de la Vesdre. La Haute Sûre, enfin, détermine dans le haut plateau centre-ardennais des vallonements aux paysages morcelés dominés par les boisements.

En bordure du haut plateau ardennais, la Semois détermine des paysages de **méandres encaissés** aux versants forestiers et replats de fond de vallée herbagers.

Autre forme secondaire de relief, les **collines** animent les paysages agricoles des plaines wallonnes (Collines du Hainaut). On les retrouve également en bordure nord du Condroz, au contact de la vallée de la Meuse, où elles déterminent des paysages particuliers (Collines de la bordure nord du vrai Condroz). Enfin, à l'interface entre la dépression Fagne-Famenne et le plateau ardennais, la bande calestienne et les pieds de talus ardennais offrent des paysages de collines boisées alternant avec les herbages.

Par leur ampleur verticale et leur emprise au sol, les occupations anthropiques marquent certains paysages de manière particulière. Ainsi, autour de l'axe Haine - Sambre, les paysages sont dominés par l'**urbanisation**, l'**industrie** et ses structures depuis le Borinage à l'ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre en aval de Charleroi à l'est. Associées à la vallée mosane, les agglomérations de Liège et Namur constituent des paysages urbains à part entière. Enfin, la zone de Waterloo – Braine-l'Alleud constitue une continuation de la périurbanisation bruxelloise.

**Clé de lecture de la Carte des territoires paysagers de Wallonie, formes de reliefs et types d'occupations du sol**

Les formes de relief sont identifiées (en à plat de fond et surimpression) selon la hiérarchie suivante :

- formes principales : plaines et plateaux ;
- formes secondaires : collines et buttes, versants, dépressions, vallonnements, vallées (évasées ou étroites, méandres encaissés).

Le caractère disséqué du relief est également renseigné par une symbolique complémentaire.

Les occupations du sol figurées sont la forêt en vert foncé, la prairie en vert pâle, les labours en jaune et l'urbanisation en gris. Elles sont représentées en fonction de leur emprise sur les territoires : il en est fait mention (hachure étroite) à partir de 20% pour la forêt, la prairie et les labours, et à partir de 9% pour l'urbanisation. Au-delà de 50%, la dominance d'une occupation du sol sur les autres est figurée par une large hachure.

**Exemple :**

Le territoire 09011 de la Dépression Fagne – Famenne - faciès de la dépression fagnarde présente un fond alternant d'épaisses hachures vert foncé et de fines hachures vert pâle auquel un semis aléatoire de points est surimprimé en noir. Il s'agit donc d'une dépression (semis aléatoire de points) dont l'occupation du sol est dominée par les bois à plus de 50 % (large hachure de couleur vert foncé) avec une présence des prairies sur plus de 20 % du territoire (étroite hachure de couleur vert pâle).

